

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Une session haletante en perspective



P. 2

## CULTURE

Alioune Badara Bèye tire sa révérence



P. 8

## Recherche & innovation

L'ITA annonce un incubateur



P. 8

## COMMÉMORATION «THIAROYE 44»

# LA REVANCHE D'UNE HISTOIRE OCCULTÉE

LIRE  
PAGES  
3, 4 & 5



ASSEMBLÉE NATIONALE

■ Par Boubacar Kanté

**La première session ordinaire de la nouvelle Assemblée nationale issue des législatives anticipées du 17 novembre prochain s'ouvre lundi 2 décembre 2024, avec notamment au menu le vote de la loi de finances initiale avant le 31 décembre.**

« A la suite de la proclamation officielle ce mercredi 27 novembre 2024 des résultats définitifs des élections législatives du 17 novembre 2024 par le Conseil constitutionnel, le président de la République a signé le décret numéro 2024-32-90 du 28 novembre 2024 fixant au lundi 02 décembre 2024, la date d'ouverture de la première session ordinaire de l'Assemblée nationale nouvellement élue », a annoncé, dans un communiqué, le ministre-conseiller, porte-parole de la présidence de la République.

Cette première session ordinaire va d'abord consacrer l'installation des nouveaux députés et la mise en place des principaux organes de l'Assemblée nationale, dans un contexte particulier marqué par de fortes attentes autour du travail des membres du pouvoir législatif.

En plus du vote du prochain budget, fortement attendu pour décrypter les priorités économiques du nouveau

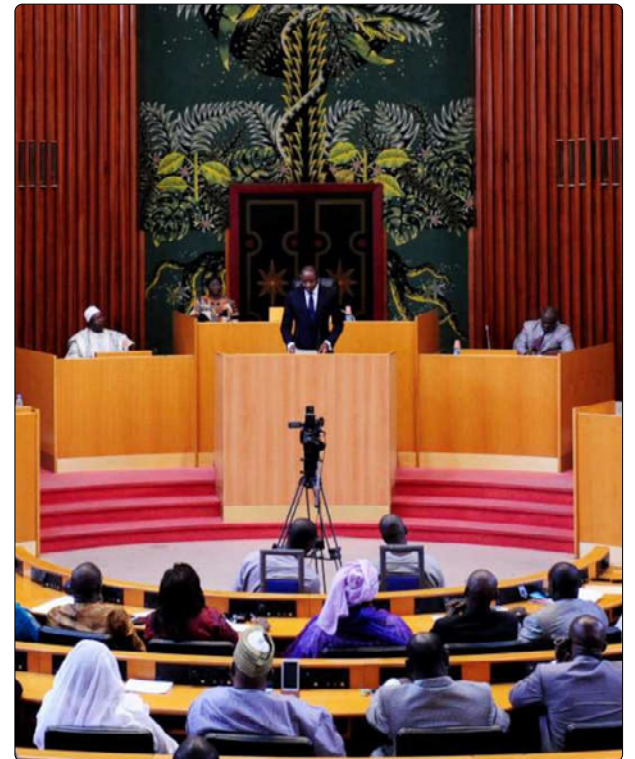
**QUINZIÈME LÉGISLATURE DES INDICATIONS DE RUPTURES ATTENDUES PAR L'OPINION**

gouvernement, plusieurs textes législatifs, jugés prioritaires pour la mise en œuvre du programme de rupture promis par les nouvelles autorités, devraient être soumis à l'approbation des députés de la nouvelle législature, la 15e de l'histoire du Sénégal.

« Vu la configuration actuelle [de l'Assemblée nationale], il faut s'attendre à une accélération [de ses sessions] pour pouvoir voter la loi de finances initiale avant le 31 décembre et avancer avec d'autres projets déjà préparés qui n'attendent que l'installation de l'Assemblée », a déclaré le Premier ministre, Ousmane Sonko.

« Nous considérons que l'Assemblée nationale doit enfin être rehaussée au niveau qu'elle aurait dû atteindre depuis longtemps, indépendamment des convergences politiques entre les différentes formations et l'exécutif », a-t-il ajouté lors d'un séminaire de formation des députés élus sur la liste Pastef, le parti qu'il dirige. Selon les résultats définitifs proclamés par le Conseil constitutionnel, le parti au pouvoir a remporté 130 des 165 sièges que compte l'Assemblée nationale à l'issue des législatives anticipées du 17 novembre dernier.

Le parti Pastef est donc assuré d'avoir les coudées franches pour faire voter des lois constitutionnelles et organiques qui lui permettraient de modifier la Constitution et d'initier ses réformes majeures. De cette manière,



le duo Diomaye Faye Ousmane Sonko, au pouvoir, aura l'occasion de mettre en œuvre l'agenda de rupture et de justice sociale pour lequel il a été porté au pouvoir il y a huit mois. Un programme qui nourrit par ailleurs beaucoup d'attentes pour des réponses indiquées à la vie chère et au chômage. ■

DISTINCTION

**PRIX CÉNACLE NATIONAL DU LIVRE : LA SÉLECTION FINALE DÉVOILÉE**

■ Par Mamadou Yaya Kanté

**Huit ouvrages, dont des romans et des recueils de poèmes, ont été retenus comme finalistes de la troisième édition du prix Cénacle national du livre, dont le lauréat sera connu le 27 décembre prochain, selon le président du jury, Abdoulaye Racine Senghor.**

« Nous avons choisi trois romans, autant de recueils de poèmes et deux recueils de nouvelles pour le prix Cénacle national du livre de cette année », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse à Dakar, mercredi 27 novembre.

« La banquière » de Alpha Daouda Ba est l'un des trois romans retenus avec « Frissons de société » (Alassane Mbengue) et « L'innocence de Tamara » (Hélène Bernadette Ndong).

Concernant les recueils de poèmes, le jury a porté son choix sur « Balade en blues sur la Venise du sud » de Khady Fall Faye Diagne, « La géographie de l'absence » de Khalil Diallo et « L'irrésistible attrait de l'ordinaire » de Patherson.

Dans la catégorie recueils de nouvelles figurent « Chronique d'un pays des sables » de Khadijetou Sall et « Histoires d'écoles et autres anecdotes » de Mamadou Dembélé. Selon son président, 34 livres, à savoir 14 romans, 13 recueils de poèmes et 7 recueils



de nouvelles ont été soumis au jury de la troisième édition du prix Cénacle national du livre. Il se réunira le 21 décembre pour choisir le lauréat, dont le nom sera gardé sous le sceau du secret jusqu'à la célébration de la nuit de la littérature sénégalaise, le 27 du même mois.

Le jury, évoquant le choix porté des sept ouvrages retenus pour la finale, a expliqué avoir été guidé par le respect des exigences de chaque genre littéraire et la qualité de l'édition.

Le public sera mis à contribution pour la délibération à hauteur de 30% des voix du jury composé des écrivains Andrée Marie Diagne, Abdourahmane Mbengue, Djibril Diallo Falémé, Harouna Dior et Abdoulaye Racine Senghor. ■

**SOCIÉTÉ NATIONALE AGENCE DE PRESSE SÉNÉGALAISE (APS)**

**ADRESSE :**

Maison de la presse,  
Rue 5 x Corniche ouest  
Médina (Dakar)

**DIRECTEUR GÉNÉRAL :**  
Momar Diongue

**DIRECTEUR DE L'INFORMATION ET DES CONTENUS :**  
Amadou Samba Gaye

**CHEF DE SERVICE :**  
Aboubacar Demba Cissokho

**PHOTOGRAPHES :**  
Pape Demba Guèye  
Dieylani Seydi  
Aliou Sylla

**MONTAGE / INFOGRAPHIE :**  
Essa Seck

**SERVICE COMMERCIALE :**  
Yaye Fatou Ndiaye  
**Infoline :** 77 280 96 96 - 77 280 95 95



## COMMÉMORATION

# « THIAROYE 44 » CONTRE L'OUBLI ET LA FALSIFICATION

■ Par Amadou Bâ

Le Sénégal a commémoré, ce premier décembre 2024, le 80e anniversaire du massacre des tirailleurs sénégalais à Thiaroye, sous le sceau du devoir de mémoire qui commande que les victimes soient identifiées et les responsabilités situées, de manière à préserver cette histoire « de l'oubli et de la falsification ».



La vérité sur cette tragédie « mérite encore d'être pleinement révélée, transmise et reconnue [...] pour préserver la mémoire et la dignité des tirailleurs sénégalais », a déclaré le chef de l'Etat sénégalais Bassirou Diomaye Faye, en présidant la cérémonie de commémoration des 80 ans du massacre de Thiaroye.

Le président de la République a rappelé qu'il « reste encore des zones d'ombre dans cette histoire », dont le nombre de tirailleurs exécutés. Il a signalé que « deux rapports contradictoires » des autorités coloniales font état de 35 et 70 morts, alors que d'autres témoignages évoquent « des centaines » de morts et de blessés.

Sur ce point, les archives réclamées par les chercheurs devraient permettre d'y voir un peu plus clair, de connaître le nombre exact de tirailleurs rapatriés ou tués, leur identité et leur origine, de déterminer où ils ont été enterrés et d'avoir une meilleure compréhension des « épreuves », « humiliations » et « frustrations » qu'ils ont endurées ou subies, selon Bassirou Diomaye Faye.

Il a annoncé, au nom du Sénégal, « plusieurs mesures de réappropriation de cette histoire commune avec 16 pays africains frères », dont celle concernant l'érection d'un mémorial à Thiaroye, « pour servir de lieu de recueillement et de mémoire ouvert à toutes les nations dont étaient originaires les tirailleurs ainsi qu'au public.

Le président Faye a cité, au nombre de ces mesures annoncées, la mise en place d'un centre de documentation et de recherche

dédié aux tirailleurs et dont le rôle sera de recueillir des archives, témoignages et récits tout en soutenant la recherche et l'éducation autour de cette histoire.

Des rues et places porteront également le nom de cet événement tragique, dans le but d'inscrire les sacrifices des tirailleurs « dans notre quotidien et notre histoire collective », a indiqué Bassirou Diomaye Faye, en présence de plusieurs de ses homologues, dont le Mauritanien Mohamed Ould Ghazouani, président en exercice de l'Union africaine (UA).

Il y avait aussi Adama Barro de la Gambie, Umaro Sissoco Embaló de la Guinée-Bissau, le président gabonais Brice Oligui Nguéma et celui des Comores Assoumani Azali.

### « Il est indispensable de briser le silence »

Selon le président sénégalais, l'histoire du massacre de Thiaroye 44 sera également introduite dans les curricula scolaires pour qu'elle soit enseignée dans les écoles, afin que les futures générations puissent grandir « avec une compréhension approfondie de notre passé ».

Bassirou Diomaye Faye a par ailleurs décidé que la Journée du tirailleur, instituée en 2004 par l'ancien président Abdoulaye Wade, sera commémorée le premier décembre de chaque année au lieu du 23 août.

Le président du comité de commémoration du 80e anniversaire du massacre de Thia-

roye, l'historien Mamadou Diouf, en ce qui le concerne, a insisté sur la nécessité de briser le silence sur cette tragédie. Il a dans le même temps demandé que le statut de « morts pour l'Afrique » soit accordé aux victimes.

« Il est indispensable de briser le silence et d'afficher, fortement, notre regard, nos commentaires et imaginations créatrices sur l'évènement. Thiaroye est pour nous, Sénégalais, l'occasion, aussi dramatique que majestueuse, d'accorder aux victimes du massacre le statut de 'morts pour l'Afrique' », a déclaré l'historien.

« Le massacre des tirailleurs est une histoire partagée, qui nourrit une pédagogie pour édifier les fondations de l'intégration africaine », a-t-il souligné, avant de faire un récit détaillé des événements ayant conduit à cette tragédie.

Le 1er décembre 1944, à 5h30 du matin, « 1 200 hommes des troupes coloniales françaises et de la gendarmerie, prenant position autour du camp militaire de Thiaroye et soutenus par trois véhicules blindés et deux chars, ont lancé l'assaut dans l'enceinte de la caserne sur 1 200 à 1 800 tirailleurs sénégalais présents et désarmés », dit-il.

La revendication des tirailleurs « portait sur plusieurs questions, dont les plus significatives sont les indemnités, les soldes, les primes de démobilisation et autres allocations, mais aussi les conditions du cantonnement à Thiaroye et de retour aux pays d'origine ».



Les autorités françaises ont tout fait, dans les jours qui ont suivi le massacre, pour dissimuler le carnage et la tuerie, a fait savoir le professeur Mamadou Diouf, enseignant à l'université Columbia de New York, aux Etats-Unis. Selon lui, prendre l'initiative de produire un récit propre sur cette histoire est une manière de retourner l'évènement à l'Afrique, en effaçant la territorialisation coloniale et en autorisant une mise en scène mémorielle commandée par les Africains, hors des champs d'honneur français.

« Le crime des tirailleurs, un crime de désobéissance, dicté par la confusion entretenue par la métropole entre les valeurs qui lui sont exclusivement réservées d'une part, et la gouvernance et l'arrogance impériales, d'autre part », constitue « une disjonction qui a eu un coût si terrible que ses répercussions se font encore sentir de nos jours », a affirmé Mamadou Diouf.

**« Pas d'apaisement sans justice »**

Il estime que la décision des nouvelles autorités sénégalaises de rétablir la vérité sur cette histoire est une vaste entreprise certes difficile mais passionnante dont l'animation nécessitera, soutient-il, des opérations permanentes, susceptibles de participer au travail historique et mémoriel pour produire des récits, des leçons civiques, culturelles et artistiques au service des communautés panafricaines.

Le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, représentant Emmanuel Macron à cette commémoration, a rappelé que les tirailleurs se sont illustrés

sur les champs de bataille « par des exploits sanctionnés par de si nombreuses citations et décorations militaires ». « Rien ne peut justifier que des soldats de la France aient ainsi retourné leurs canons contre leurs frères d'armes », a-t-il assené, ajoutant que seul un travail de mémoire peut contribuer à apaiser les douleurs « encore si vives provoquées par cette plaie béante dans notre histoire commune ».

« Il n'y a pas d'apaisement sans la justice. Il n'y a pas de justice sans la vérité. La vérité, l'histoire et la mémoire ne sont pas des postures, mais des processus portant une part de complexité devant lesquels nous ne devons pas reculer », a-t-il souligné.

Le ministre français a appelé à « inventer ensemble ce nouveau dialogue, franc et respectueux des intérêts et des valeurs de chacun, transparent sur les objectifs, juste quant à la réalité des actes, juste quant à la réalité au récit qui les entoure ».

Dans cet esprit, le président sénégalais Bassirou Diomaye Faye et son homologue français Emmanuel Macron ont posé le 20 juin 2024, à Paris « les bases d'un partenariat renouvelé fondé sur le respect mutuel, au service des intérêts réciproques de nos deux peuples, unis par des valeurs démocratiques partagées et une relation d'amitié », a-t-il indiqué.

Le président sénégalais Bassirou Diomaye Faye a déclaré, jeudi 28 novembre, que son homologue français lui a adressé une lettre dans

laquelle il souligne que « la France se doit de reconnaître » qu'il y a eu un « massacre » dans le camp militaire de Thiaroye, en périphérie de Dakar, le 1er décembre 1944. Dans cette lettre, le chef de l'État français écrit que « la France se doit de reconnaître que ce jour-là, la confrontation de militaires et de tirailleurs qui exigeaient que soit versé l'entièreté de leur solde légitime, a déclenché un enchaînement de faits ayant abouti à un massacre ».

Ce pas consistant à reconnaître que c'est un massacre doit ouvrir la porte à une collaboration parfaite pour la manifestation de toute la vérité sur ce douloureux évènement de Thiaroye, avait ajouté le chef de l'Etat sénégalais dans un entretien accordé à plusieurs médias français.

Le 1er décembre 1944, des soldats d'Afrique subsaharienne appelés tirailleurs sénégalais, ont été tués à l'arme automatique dans le camp de Thiaroye, à une quinzaine de kilomètres de Dakar, par l'armée coloniale pour avoir réclamé le paiement de leurs arrières de solde et diverses primes et indemnités.

Le bilan de 35 morts donné par les autorités françaises, estimé à dix fois plus par des historiens, est l'une des grandes pommes de discorde entre Paris et les Etats africains, dont étaient originaires les 1 600 soldats démobilisés après avoir participé à la libération de la France lors de la Seconde Guerre mondiale. ■



## THIAROYE 44

■ Par Fatou Kiné Sène

**Le massacre de Thiaroye, au-delà de sa dimension tragique, est une histoire partagée dans laquelle se retrouvent plusieurs pays africains sous domination française à l'époque des faits. La création artistique tend quelque fois à donner plus de perspective à ce constat en suggérant que l'intégration africaine peut retrouver sa voie dans la représentation de certaines tragédies qui ponctuent le destin du continent.**

Le cinéma, entre réel et imaginaire, a donné une illustration de cette idée à travers un film comme « Camp de Thiaroye » (1988) des Sénégalais Sembène Ousmane et Thierno Faty Sow. Dans un entretien avec l'APS, le comédien ivoirien Sidiki Bakaba, un des acteurs majeurs de ce film, se souvient de l'ambiance familiale de cette production comptant parmi les créations artistiques ayant rendu compte du massacre de Thiaroye avec le plus de puissance.

Selon Sidiki Bakaba, l'ambiance du tournage de « Camp de Thiaroye » laissait voir que « l'unité africaine était déjà née ».

« Si la France les a supprimés [les tirailleurs massacrés], c'est parce qu'ils s'entendaient tous, Guinéens, Sénégalais, Maliens, Congolais, Ivoiriens, etc. Ils avaient fait la guerre, souffert ensemble, dormi avec des cadavres de blancs », souligne le comédien ivoirien.

Il faut ajouter à cette dimension africaine le fait que « Camp de Thiaroye », produit par le Sénégal, la Tunisie et l'Algérie, est l'une des premières coproductions Sud-Sud en matière cinématographique, sinon la première.

Le film de Sembène et Thierno Faty Sow été primé au festival Venise (prix spécial du jury à la Mostra) à sa sortie en 1988. Il a en revanche été censuré pendant plusieurs années en France, avant d'y être à nouveau projeté en 2024 au Festival de Cannes, dans une version restaurée.

Bakaba se rappelle l'ambiance « fraternelle, de solidarité et de +Téranga+ à la sénégalaise », qui a régné au sein du groupe de tournage dont les membres rentraient ainsi dans l'histoire en donnant vie à ce récit tragique. Ils ont contribué à ce que les faits auxquels ce récit se rapporte ne soient plus jamais occultés.

La distribution des rôles est restée fidèle à la configuration de ce qu'on a appelés « tirailleurs sénégalais », des soldats en réalité venus du Congo, du Gabon, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Burkina Faso, du Bénin, du Mali, de la Guinée et du Sénégal. « Camp de Thiaroye », comme le titre du film le suggère, évoque le

## L'ART ET LA DIMENSION AFRICAINE DU MASSACRE



massacre dont ont été victime ces soldats le 1er décembre 1944, dans la banlieue de Dakar.

Ces anciens combattants de l'armée française étaient issus de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. Ils avaient été faits prisonniers en Allemagne durant la Seconde Guerre mondiale avant d'être démobilisés et rassemblés au camp de Thiaroye, à une quinzaine de kilomètres de Dakar, à la libération de la France. Ils attendaient à Thiaroye le paiement intégral de leurs indemnités, soldes, primes de démobilisation et autres allocations, avant de rejoindre leurs localités d'origine. Pour toute réponse, le camp fut attaqué à l'artillerie le 1er décembre

1944 à l'aube. Des dizaines d'entre eux ont été exécutés.

La représentation du massacre était déjà présente dans des œuvres plus anciennes, dont le poème Aube africaine du Guinéen Keita Fodéba, sans doute le plus engagé des textes consacrés au massacre des tirailleurs sénégalais à Thiaroye.

Il est édité une première fois en 1950 en France par Pierre Seghers, un éditeur proche du Parti communiste français, dans un recueil intitulé Poèmes africains. ■

## PRÉSIDENCE DE LA BAD

■ Par El Hadj Souleymane Faye

**Le candidat du Sénégal à la présidence de la Banque africaine de développement (BAD), l'économiste et banquier d'affaires Amadou Hott, compte faire du développement du secteur privé une priorité, s'il est élu à la tête de cette institution multilatérale dont l'objectif est de contribuer au développement économique durable et au progrès social des pays africains.**

« Le secteur privé est extrêmement important dans la vision que nous voulons proposer à la banque », a-t-il dit lors d'une cérémonie organisée par le ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères en guise de lancement de sa candidature à la présidence de la BAD, le 28 novembre 2024, à Dakar.

« Aujourd'hui, les ressources sont relativement faibles mais en allant sur le marché, on peut lever beaucoup plus de ressources. Je voudrais également soutenir les réformes fiscales en particulier pour permettre à l'Afrique de réduire les flux financiers illicites, qui la privent de 90 milliards de dollars [américains] chaque année », a promis l'ancien ministre sénégalais de l'Économie, du Plan et de la Coopération entre avril 2019 et septembre 2022.

Amadou Hott déclare vouloir créer au sein de la Banque africaine de développement une vice-présidence chargée du secteur privé. « Deuxièmement, a-t-il dit, je dynamiserai le secteur privé en proposant l'établissement d'une vice-présidence dédiée au secteur privé, qui va mobiliser des ressources. »

Il compte également « travailler avec nos États pour réduire ce qu'on appelle la prime de risque africaine. Nos États ont des notations qui ne reflètent pas souvent la qualité de nos signatures. Souvent, même si nos États ont une signature de qualité, les investisseurs leur appliquent des primes de risque trop élevées, lorsqu'ils vont emprunter sur les marchés », signale M. Hott.

L'ancien ministre sénégalais, veut donc « travailler avec tous les partenaires pour réduire cette prime de risque, qui affecte également notre secteur privé », s'il est porté à la présidence de la BAD en mai 2025.

Il a évoqué, comme troisième pilier de son programme pour la BAD, la nécessité de travailler à augmenter la capacité de l'institution financière à exécuter ses projets. Sur ce point, il promet de renforcer « drastiquement la capacité d'exécution des projets financés par la BAD, tout en multipliant les opérations transformatrices et à grande échelle. »

« Quatrièmement, je moderniserai la banque.

## LES PROMESSES DE LA CANDIDATURE SÉNÉGALAISE



Son efficacité interne sera améliorée grâce à des systèmes d'incitation basés sur la performance, à la digitalisation des processus et à une gestion optimisée des talents ».

Il souhaite par ailleurs rendre la BAD « plus agile et plus rapide dans les opérations et interactions avec les parties prenantes », beaucoup de ministères sectoriels se plaignant selon lui de ce « la réactivité fait quelquefois défaut » au sein de l'institution.

**Avec Hott, « la promesse d'une Afrique prospère à portée de main »**

« Ce qu'on souhaite, c'est booster donc la réactivité de nos équipes », insiste Amadou Hott, avant de faire part de son ambition de consolider « les partenariats pour maximiser les ressources concessionnelles, encourager l'innovation et renforcer les échanges de bonnes pratiques. »

\*Amadou Hott a fait part aussi de sa volonté de « créer un écosystème d'opportunités économiques inclusives pour la jeunesse et les femmes », s'il est élu président de la Banque africaine de développement. Il bénéficie en tout cas du

soutien du Sénégal et du président de la République, Bassirou Diomaye Faye, qui, dit-il, a choisi sa « modeste personne comme candidat à la présidence du groupe de la Banque africaine de développement ».

Aussi a-t-il tenu également à remercier le Premier ministre, Ousmane Sonko, « ainsi que l'ensemble du gouvernement pour leur appui constant et la mobilisation en faveur de ma candidature ».

**Amadou Hott travaille depuis vingt-cinq ans dans les secteurs public et privé.**

Il a été conseiller spécial du président Macky Sall et directeur général du Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONSIS), avant de devenir ministre, puis envoyé spécial du président de la BAD, chargé de l'Alliance pour l'infrastructure verte en Afrique.

La Sud-Africaine Bajabulile Swazi Tshabalala, vice-présidente principale de la BAD, a démissionné de ses fonctions en octobre dernier en raison de sa candidature à la présidence de cette institution financière.

Une dizaine de jours auparavant, l'ancien ministre sénégalais était le premier à démissionner de ses fonctions d'envoyé spécial du président de la BAD, chargé de l'Alliance pour l'infrastructure verte en Afrique.

Selon le magazine économique et financier Financial Afrik, le Béninois Romuald Wadagni, le Tchadien Abbas Mahamat Tolli, le Mauritanien Ousmane Kane et le Zambien Samuel Maimbo sont également candidats.

L'élection du successeur du Nigérian Akinwumi Adesina aura lieu le 29 mai à Abidjan.

La ministre de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères, Yassine Fall, a assuré que l'ancien ministre sénégalais va bénéficier du soutien nécessaire à la réussite de sa candidature.

« M. Amadou Hott, candidat du Sénégal à la présidence de la Banque africaine de développement, bénéficiera du soutien nécessaire », a déclaré Mme Fall, en présence de plusieurs membres du gouvernement et d'autres personnalités sénégalaises, d'ambassadeurs au Sénégal de nombreux pays et de dirigeants du secteur privé.

Avec Amadou Hott, « la promesse d'une Afrique prospère et intégrée est à portée de main », a soutenu la cheffe de la diplomatie sénégalaise, ajoutant que l'électrification, l'alimentation, l'industrialisation et l'amélioration de la qualité de vie des Africains sont les principaux défis que doit continuer à relever la Banque africaine de développement.

Des « défis multiples », auxquels s'ajoutent l'urgence climatique, les crises sanitaires, la consommation numérique, la « problématique des jeunes » et l'« autonomisation des femmes », a-t-elle dit.

« C'est dans ce cadre que s'inscrit le choix du président de la République, Son Excellence M. Bassirou Diomaye Faye, de présenter la candidature de M. Amadou Hott à la présidence de la BAD », a affirmé Mme Fall.

**« Le profil idéal, l'expertise requise, l'expérience attendue »**

Un « choix mûrement réfléchi et motivé par le parcours exceptionnel et les compétences remarquables » de M. Hott. « C'est une candidature très forte », a soutenu Yassine Fall, en rappelant le parcours du candidat qui, à ses yeux, « incarne parfaitement le leadership dont la banque a besoin ».

« Les autorités de notre pays le soutiennent parce qu'il a le profil idéal, l'expertise requise, l'expérience attendue [et] l'état d'esprit qu'il faut pour conduire à bon port cette importante organisation », a dit l'actuel ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération,



Abdourahmane Sarr. Selon M. Sarr, son prédécesseur « est parfaitement conscient [des] enjeux, d'autant plus qu'il a déjà [...] œuvré pour la mobilisation de ressources pour des projets de partenariat public-privé ».

Selon son représentant-résident, Mohamed Chérif, la Banque africaine de développement (BAD) a financé environ 135 opérations au Sénégal depuis 1972, pour un montant cumulé de 2 544 milliards de francs CFA.

« Depuis le début de la coopération [en 1972], environ 135 opérations ont été approuvées en faveur du Sénégal pour un montant cumulé de plus de 4,5 milliards de dollars, soit 2 544 milliards de francs CFA », a-t-il dit lors de la célébration du 60e anniversaire de l'institution financière internationale.

La BAD promet d'investir davantage dans des projets ayant un impact réel dans la vie des populations, indique son représentant-résident, selon lequel le portefeuille actuel de la Banque africaine de développement compte 38 projets d'une valeur de 2,6 milliards de dollars, soit près de 1470 milliards de francs CFA ».

Mohamed Chérif a loué le « riche et exemplaire

» partenariat qui lie le Sénégal à la BAD, soulignant que le niveau des engagements de la Banque avec le pays « est une illustration des liens solides de partenariat qui ont été tissés avec le Sénégal au fil des années ».

Il a listé une série d'investissements pour la réalisation de projets au Sénégal, notamment dans le domaine de l'agriculture, en vue de permettre notamment au pays d'atteindre la souveraineté alimentaire.

La BAD a également financé des projets d'infrastructures de transport permettant le désenclavement des régions et des zones de production au Sénégal.

Mohamed Chérif affirme que la BAD compte en outre accompagner le Sénégal « dans la mise en œuvre des réformes destinées à la mobilisation des ressources internes, à l'amélioration des finances publiques ainsi que l'accès des populations aux services publics de base ».

Il a réaffirmé la volonté de l'institution financière d'accompagner les autorités sénégalaises dans la mise en œuvre de « l'Agenda 2050 » pour une transformation systémique du Sénégal. ■

VULGARISATION DE LA RECHERCHE

■ Par Alioune Diouf

**L'Institut de technologie alimentaire (ITA) travaille à mettre sur place dès 2025 un incubateur d'entreprises devant lui permettre de faire le lien entre les résultats de ses recherches et le monde de l'industrie.**

L'ITA va acquérir très prochainement un incubateur d'entreprises qui permettra à ces dernières de mettre à l'échelle leurs produits, a annoncé à l'APS son directeur général, Momar Talla Guèye.

« Nous allons tout faire pour que dès 2025, ces incubations grandeur nature puissent avoir lieu », a-t-il indiqué en marge d'une cérémonie de graduation de près de 300 jeunes formés en entrepreneuriat à Thiès par l'ITA et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.

Selon M. Guèye, cet incubateur fera le lien entre l'industrie et les résultats de recherche qui sortiront des ateliers de l'ITA.

Les entreprises pourront être accompagnés jusqu'à la mise sur le marché de leurs produits, étant entendu que l'ITA dispose déjà d'un laboratoire d'analyses sensorielles, qui va aider à déceler les préférences des consommateurs

## L'ITA S'ENGAGE POUR UN INCUBATEUR D'ENTREPRISES DÈS 2025



par rapport aux produits qui sont élaborés.

L'ITA pourra même faire des tests de marché, si bien que « si un produit sort, c'est parce qu'il est demandé », a-t-il ajouté.

Il affirme que la particularité de l'ITA, c'est qu'elle encadre, en plus de diplômés, des acteurs qui n'ont jamais été à l'école, en les rendant autonomes sur la base des résultats de ses recherches.

« A partir de nos résultats, toute une kyrielle de

PME peuvent être développées pour donner corps à la vision de l'Etat, qui est de mettre en place une économie endogène, de la matière première au produit fini », souligné M. Guèye.

Il considère que le financement reste la principale contrainte qui limite la capacité d'accompagnement de l'industrie, soulignant que les principaux clients n'ont pas le financement requis. « Ils ont envie, ils en veulent, ils innovent eux-mêmes, mais il faut des moyens, des systèmes financiers qui leur permettent, à leur échelle, de s'en sortir », note-t-il. ■

## NÉCROLOGIE

### ALIOUNE BADARA BÈYE N'EST PLUS

L'écrivain et dramaturge sénégalais Alioune Badara Bèye décédé dimanche premier décembre à Dakar, de suites d'une maladie. Il avait 79 ans.

Alioune Badara Bèye, né le 28 septembre 1945 à Saint-Louis, présidait aux destinées de l'Association des écrivains sénégalais (AES) depuis 2005. Il fut auparavant et pendant de nombreuses années président du conseil d'administration du Théâtre national Daniel Sorano dont la salle de conférence porte son nom. Il était connu pour ses nombreuses pièces de théâtre dont « Nder en flammes » (1988) interprétée par la troupe du Théâtre national Daniel Sorano, mais aussi « Le sacre du ceddo » (1982), « Maba, laisse le Sine » (1987).

Le défunt, également poète et romancier, fut coordonnateur du troisième Festival mondial des arts nègres (FESMAN III), tenu à Dakar du 10 au 31 décembre 2010. ■ Fatou Kiné Sène

